



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

COMMUNIQUÉ¹

L'Uruguay ratifie le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Montréal, 6 novembre 2011 – Le 2 novembre 2011, l'Uruguay a déposé son instrument de ratification du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à la Convention sur la diversité biologique devenant ainsi la 162^{ème} Parties au Protocole au 31 janvier 2012. Ceci arrive au moment où le Protocole entame une nouvelle phase de mise en œuvre guidée par un plan stratégique s'échelonnant sur 10 ans, adopté par les Parties au Protocole lors de leur dernière réunion tenue à Nagoya, au Japon, en octobre de l'an dernier.

Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à la Convention sur la diversité biologique est un accord international juridiquement contraignant régissant le mouvement transfrontière d'organismes vivants modifiés (OVM) issus de la biotechnologie moderne. Il a pour objectif d'assurer la sécurité dans le transfert, la manutention et l'utilisation des OVM. Il a été adopté le 29 janvier 2000 et est entré en vigueur le 11 septembre 2003

L'Uruguay, avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'aide technique fournie par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, a développé une ébauche de cadre de travail sur la prévention des risques biotechnologiques et a entamé un processus de renforcement de ses capacités afin de se conformer aux dispositions du Protocole.

Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a déclaré : « Je félicite l'Uruguay pour sa ratification du Protocole. Cela lui permettra de participer pleinement à la prise de décision concernant l'avenir du Protocole lors de la sixième réunion des Parties au Protocole en Inde l'an prochain. J'exhorte les gouvernements qui n'ont toujours pas ratifié ou adhéré au Protocole de le faire le plus tôt possible. »

La liste des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est disponible sur le site Web du Protocole au : <http://bch.cbd.int/protocol/parties/>.

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

